

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

N° 2024-n°248-S

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté de voirie Portant Autorisation d'Occupation du Domaine Public

Le Maire de la Commune de DECHY,
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales
Vu le Code de la route,
Vu le Code la voirie routière,
Vu la demande de **l'Entreprise SOGEA NORD HYDRAULIQUE** qui souhaite effectuer des travaux pour la déconnexion des eaux pluviales de 13 rues du réseau unitaire et création de tranchées d'infiltration rue Martin Luther King à DECHY,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETONS

Article 1^{er}

A partir du 14 octobre 2024 et pour une durée de 90 jours, **l'Entreprise SOGEA NORD HYDRAULIQUE** est autorisée à procéder aux travaux mentionnés ci-dessus **rue Martin Luther King** à DECHY.

Article 2.

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- le stationnement et la circulation seront interdits dans les deux sens de circulation

Article 3.

Les services de **L'Entreprise SOGEA NORD HYDRAULIQUE** se chargeront de la mise en place de tous les panneaux de signalisation, de la déviation et aviseront les riverains de ces travaux.

Article 4.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,
- Monsieur le Directeur de **l'Entreprise SOGEA NORD HYDRAULIQUE**
- M. le Responsable des Services Techniques municipaux.

Fait en Mairie de DECHY
Le 24 septembre 2024

Le Maire,
Jean-Michel SZATNY

Publié sur le site de la ville le 01/10/2024